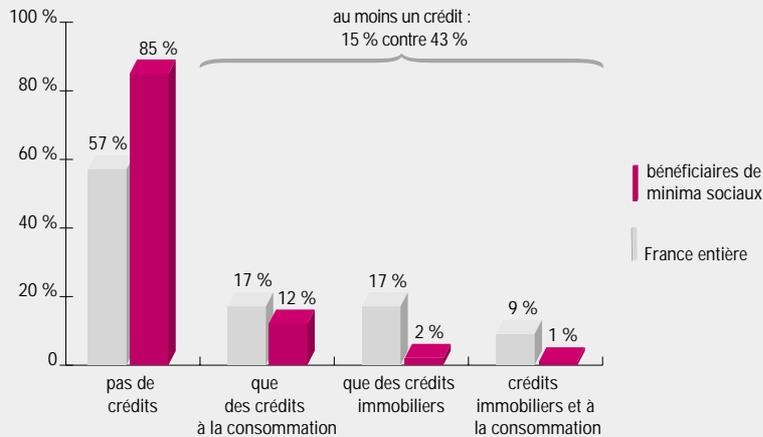


Un recours très faible au crédit

% de ménages ayant un crédit au moment de l'enquête



Source: Enquête CRÉDOC-CNCT, 2001

ger, alors que la population globale les destine à des dépenses plus importantes, comme l'achat d'un logement ou d'un véhicule. Le tiers des bénéficiaires de minima a ainsi acheté une voiture avec son crédit à la consommation pour les deux tiers de l'ensemble de la population.

Même si les trois quarts des bénéficiaires de minima pensent qu'ils n'auraient pas pu effectuer autrement les achats financés par leur crédit à la consommation, cela ne signifie pas pour autant que ces crédits soient contraints. Les dépenses, moins souvent prévues, ne sont pas toujours destinées à remplacer du matériel hors d'usage.

Les bénéficiaires de minima semblent moins assurés dans leur gestion du crédit que la population globale. Ils demandent moins souvent d'explications au moment de la souscription alors qu'ils n'ont pas toujours compris les termes du contrat, les simulations leur permettant d'évaluer le poids que représentera le crédit dans leur budget étant aussi moins fréquentes. Une fois le crédit contracté, ils sont moins nombreux à conserver les documents associés et se souviennent aussi plus rarement du taux d'intérêt et des échéances. Ces éléments peuvent justifier en partie, avec la faiblesse de leurs ressources, que le tiers des bénéficiaires de minima sociaux qui ont un crédit en cours a déjà éprouvé des difficultés

à rembourser un crédit, contre seulement 10% de la population globale.

Des bénéficiaires satisfaits de l'accueil dans leur agence

Comptes, moyens de paiement et crédits sont donc plus limités en nombre parmi les bénéficiaires de minima sociaux qui restreignent d'autre part la diversité des outils utilisés. Les relations avec le système bancaire sont moins étroites. Par ailleurs, les bénéficiaires de minima font face à davantage de refus d'ouverture de compte (8% pour les bénéficiaires de minima contre 2% en France entière) et même de clôture de compte de la part des institutions bancaires et financières (7% contre 3%). Le refus d'ouverture est motivé pour plus du tiers par une interdiction bancaire en cours ou passée tandis que les clôtures sont justifiées par des découverts ou des mensualités de crédit non remboursées.

Ces situations relèvent cependant d'un constat global et il semble qu'au niveau de leurs agences, les bénéficiaires de minima aient, comme le reste de la population, le sentiment d'être très bien accueilli (61% de la population globale et 58% des bénéficiaires de minima), ces relations étant aussi plus fréquentes (44% des bénéficiaires de minima se rendent plusieurs fois par mois dans leurs agences pour 32% de la population globale). ■

Pour en savoir plus

- "L'utilisation des moyens de paiement et l'accès au crédit des bénéficiaires de minima sociaux : une analyse du comportement de personnes en situation de pauvreté", DANIEL A., SIMON M.O., Collection CNCT, à paraître.

- "L'utilisation des moyens de paiement et l'accès au crédit des bénéficiaires de minima sociaux : une analyse du comportement de personnes en situation de pauvreté", DANIEL A., SIMON M.O., Collection des rapports du CRÉDOC, à paraître.

- "Les personnes interdites de chèque", GALOU R., LE QUEAU P., Collection des rapports du CRÉDOC n°204, septembre 1999.

CRÉDOC

Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan
Tél. : 01 40 77 85 01
relat-presse@credoc.asso.fr

Diffusion par abonnement uniquement
200 francs par an
Environ 10 numéros

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

Commission paritaire n° 2193
AD/PC/DC

Les ménages pauvres utilisent peu le système bancaire mais n'en sont pas exclus

Audrey DANIEL, Marie-Odile SIMON

Depuis une vingtaine d'années, la population pauvre s'est stabilisée autour de 7%, soit plus d'un million et demi de ménages en 1997. Parallèlement, la population française est désormais presque entièrement bancarisée.

Le Conseil National du Crédit et du Titre, chargé d'étudier les conditions de fonctionnement du système bancaire et financier, a souhaité mieux connaître les relations qu'entretiennent les Français avec les banques, et en particulier, les plus démunis, poursuivant ainsi ses travaux sur l'exclusion bancaire.

Les résultats de l'étude menée par le CRÉDOC démontrent que les ménages pauvres recourent moins que l'ensemble de la population aux produits et services offerts sur le marché bancaire. L'équipement en carte bancaire est deux fois plus faible chez les bénéficiaires de minima. Un tiers ne peut même régler les commerçants qu'en liquide contre 3% des Français.

Le sous-équipement des ménages pauvres en produits bancaires et en crédits s'explique davantage par des revenus plus faibles et des ménages plus petits que par des pratiques discriminatoires des organismes financiers. Refus d'ouverture et clôtures de compte sont malgré tout plus fréquents, même s'ils restent marginaux, et motivés le plus souvent par le non-respect des conditions contractuelles.

L'exclusion se situe plutôt dans l'accès à l'information : même si les bénéficiaires de minima sociaux entretiennent des relations plus fréquentes avec leurs agences, ils connaissent moins souvent les produits et services disponibles sur le marché.

Seuls 2% des bénéficiaires de minima n'ont aucun compte

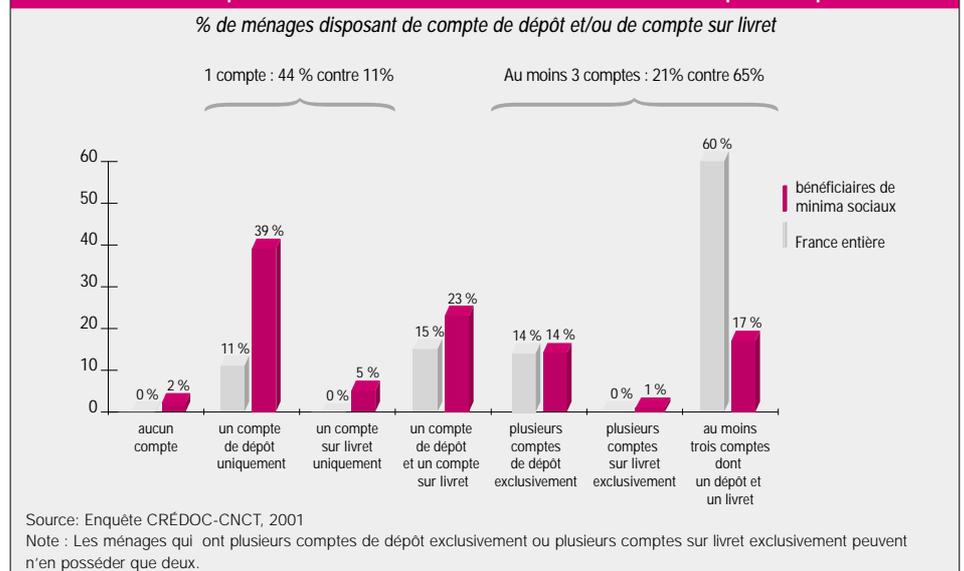
Le système bancaire connaît de fortes évolutions depuis quelques années. Le nombre de paiements par chèque a légèrement diminué depuis 1998 (-6%) alors que le nombre de paiements par carte bancaire a augmenté (+28%). Le volume de crédits accordés aux particuliers a connu, sur la même période, une croissance du même ordre (+21%). Ces évolutions concernent-elles l'ensemble de la population ?

L'enquête menée par le CRÉDOC auprès de bénéficiaires de minima sociaux montre que les ménages pauvres entre-

tiennent des relations relativement distantes avec le système bancaire, mais qu'ils n'en sont pas réellement exclus. L'accès aux produits bancaires est non seulement freiné par la faiblesse des revenus et la taille de ces ménages mais aussi par leur méconnaissance de ces outils, conduisant parfois à une certaine appréhension de leur utilisation. La quasi-totalité des personnes interrogées a pourtant accès au service minimum garanti par la charte des services bancaires (compte, carte de retrait, RIB, paiement à distance).

Près de la moitié (44%) des bénéficiaires de minima sociaux n'a qu'un seul

Moins du quart des bénéficiaires de minima a trois comptes ou plus



compte, de dépôt ou sur livret, alors que la population globale en a en général au moins trois (65%). Cet écart s'explique en partie par le fait que les bénéficiaires de minima sociaux sont plus souvent des personnes seules (62% contre 30% dans l'ensemble de la population). Ils sont seulement 2% à déclarer n'avoir aucun compte.

Les bénéficiaires de minima ont en général un compte de dépôt qui donne accès à une carte bancaire et à un chéquier : 93% ont déclaré posséder un tel compte

La pauvreté restreinte à la perception d'un minimum social

Caractériser le comportement bancaire des personnes en situation de pauvreté suppose au préalable de définir ce qu'est un ménage pauvre. Doit-on mesurer la pauvreté à partir des seules ressources du ménage ou bien de l'ensemble de ses conditions de vie ? A partir de quel seuil de ressources un ménage est-il pauvre ?

Le choix de l'approche à privilégier est limité compte tenu des difficultés à repérer les personnes en situation de pauvreté dans l'ensemble de la population. Les bénéficiaires de minima sociaux constituent la seule population clairement identifiée au niveau national et est repérable à travers les fichiers administratifs des organismes gestionnaires des différentes prestations. 5,5 millions de personnes sont concernés, directement ou comme ayant droit, par un minimum social, soit un peu moins de 10% de la population.

966 personnes représentatives des bénéficiaires des cinq principaux minima sociaux (Revenu Minimum d'Insertion, Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Parent Isolé, Allocation de Solidarité Spécifique, Minimum Vieillesse) ont été interrogées par le CRÉDOC, par téléphone ou en face-à-face, au cours du premier semestre 2001.

Pour déterminer les spécificités du comportement bancaire des bénéficiaires de minima sociaux, il était nécessaire de disposer d'une base comparative. Un échantillon "témoin" de 840 personnes représentatives de la population française a donc été interrogé par téléphone, à partir du même questionnaire.

pour presque 100% de l'ensemble de la population. Si la majorité de la population française a souscrit ces comptes de dépôt auprès de banques, les bénéficiaires de minima s'adressent, eux, davantage à la Poste (21% de ceux qui ont un compte de dépôt n'ont qu'un compte postal pour 4% des Français).

Les comptes sur livret sont plus rares (46% des bénéficiaires de minima en ont un contre 75% des Français). Outre le fait qu'ils permettent de se constituer une épargne, ces comptes ont aussi une autre utilité, spécifique aux bénéficiaires de minima : ils peuvent servir de compte courant, même si cette utilisation reste très minoritaire (5%).

Des autorisations de découvert moins nombreuses mais plus souvent utilisées

Les bénéficiaires de minima sont moins nombreux à avoir une autorisation de découvert (43% contre les deux tiers de l'ensemble de la population). Cependant, ils l'utilisent plus fréquemment : un tiers est "souvent" à découvert contre seulement 17% de la population globale.

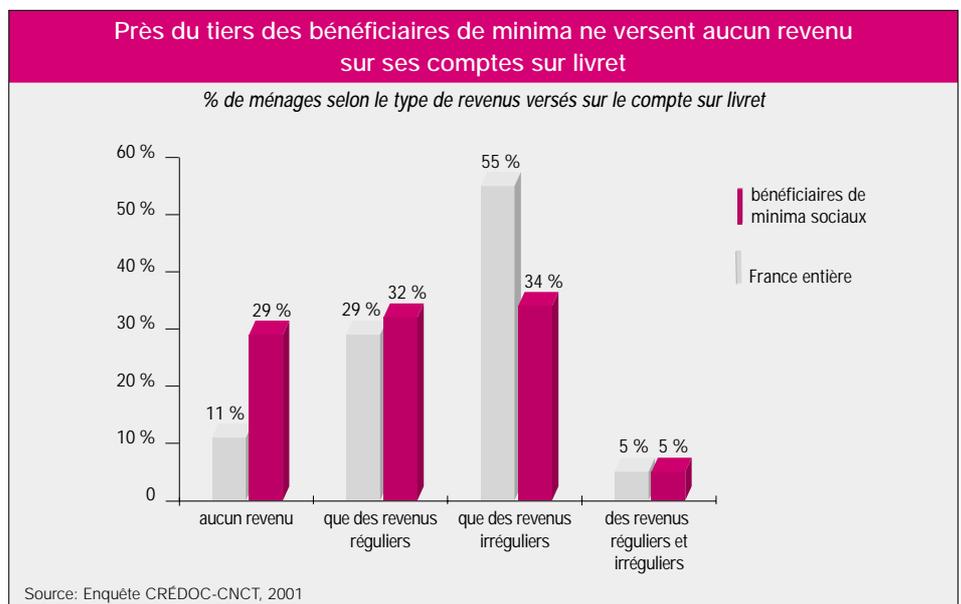
Les montants de découvert autorisé sont plus faibles : ils sont inférieurs à 3 000 F pour les trois quarts des bénéficiaires de minima et pour moins de la moitié des Français. Pourtant, alors que le montant autorisé est mieux connu (8% de non-réponse contre 13% dans l'ensemble), le montant maximum

du découvert effectivement atteint au cours des trois dernières années l'est moins (16% de non-réponse contre 4% en moyenne).

Les bénéficiaires de minima ont ainsi une meilleure connaissance théorique de ces montants, mais moins bonne en pratique. Peut-être oublient-ils davantage l'historique de leurs découverts, ceux-ci étant plus fréquents, ou bien gèrent-ils effectivement moins rigoureusement leur compte. La réponse n'est pas si évidente car, comme le reste de la population, plus des deux tiers des bénéficiaires de minima sociaux qui ont déjà utilisé leur découvert déclarent n'avoir pas dépassé les limites autorisées au cours des trois dernières années. La part des bénéficiaires de minima sociaux se déclarant "interdits bancaires" est tout de même de 10% contre environ 1% en France entière, mais ces situations restent minoritaires.

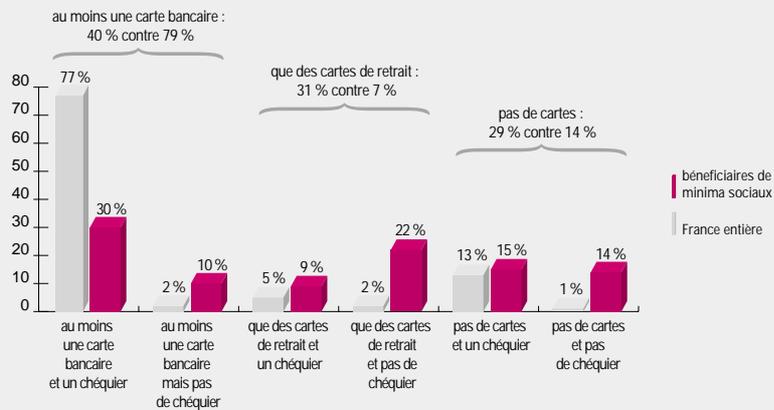
Une épargne difficile à construire

Épargner est une tâche difficile pour les bénéficiaires de minima. Non pas qu'ils ne souhaitent pas épargner, mais souvent, leurs revenus ne le leur permettent pas. Ils sont donc moins concernés par les produits bancaires destinés spécifiquement à la constitution d'une épargne. Les comptes épargne à terme ou les comptes sur livret sont moins courants : respectivement 11% et 45% des bénéficiaires



Plus du tiers des bénéficiaires de minima ne peut payer les commerçants qu'en liquide

% de ménages disposant de modes de paiement courants



Source: Enquête CRÉDOC-CNCT, 2001

cières de minima en ont un contre 45% et 75% de l'ensemble de la population. Lorsqu'on demande aux bénéficiaires de minima pourquoi ils n'ont pas de livret d'épargne, ils expliquent que leurs ressources sont insuffisantes. D'ailleurs, même quand des bénéficiaires possèdent ce type de compte, ils l'alimentent moins fréquemment : 29% des titulaires de comptes sur livret ne versent aucun revenu sur ce compte contre 11% des Français. Ils ne les alimentent pas davantage avec des revenus irréguliers. D'ailleurs, seuls 20% des bénéficiaires de minima affirment que leurs revenus sont variables pour 37% de la population globale.

Des paiements surtout effectués en liquide

A peine plus de la moitié (54%) des bénéficiaires de minima a un chéquier contre 96% dans l'ensemble. Ils sont aussi moitié moins nombreux à avoir une carte bancaire (40% contre 79%). Les cartes de retrait sont au contraire plus fréquentes : 44% des bénéficiaires de minima (contre 25% en moyenne) ont une carte qui leur permet seulement de retirer du liquide au distributeur. Le nombre de cartes de retrait en circulation a plus que doublé entre 1995 et 2000, il semblerait donc qu'elles se soient davantage diffusées auprès de cette catégorie de population. Même lorsqu'ils ont la possibilité d'avoir une carte bancaire, les bénéficiaires de

minima font moins souvent ce choix : 32% de ceux qui sont titulaires de comptes de dépôt n'ont pas de carte bancaire mais une carte de retrait contre 7% de la population. La carte bancaire, comme le chéquier, leur paraissent en effet être des instruments de paiement difficiles à gérer.

Au total, alors que les trois quarts de la population globale possèdent une carte bancaire, un chéquier, et éventuellement une carte de retrait, moins du tiers des bénéficiaires de minima cumule ces moyens de paiement. Ils sont par contre plus du tiers à ne disposer d'aucun mode de paiement chez les commerçants (chéquier ou carte bancaire) et sont donc contraints de régler leurs achats en liquide (contre à peine 3% de l'ensemble de la population).

Les autres dépenses (paiement du loyer, des factures, des impôts, achats par correspondance, ...) sont elles aussi plus régulièrement payées en liquide. Les Titres Interbancaires de Paiement (TIP), les virements et les prélèvements sont moins courants car les bénéficiaires de minima les connaissent plus rarement. Pourtant, lorsqu'ils sont connus, ces modes de paiement ont déjà été utilisés dans les mêmes proportions que la population globale : la méconnaissance des produits justifie donc en partie ce moindre recours. Le mandat est par contre plus diffusé parmi les bénéficiaires de minima mais ils ne l'utilisent que ponctuellement.

Moins de crédits pour des utilisations différentes

Le crédit est peu répandu chez les bénéficiaires de minima : 85% ont déclaré n'avoir aucun crédit, ni immobilier, ni à la consommation. Lorsqu'ils en souscrivent, ils l'utilisent plus fréquemment pour acheter du mobilier ou de l'électro-ména-

Un comportement bancaire spécifique à l'ensemble des ménages pauvres

Se limiter aux bénéficiaires de minima sociaux pour caractériser les personnes en situation de pauvreté est restrictif, car cette définition est dépendante de la législation. Elle exclut les personnes ne remplissant pas les conditions d'attribution de ces prestations (les moins de 25 ans pour le RMI par exemple, les ménages ayant des ressources juste au-dessus des seuils...), de même que les ménages pouvant prétendre à ces prestations mais ne les ayant pas demandées.

En vue d'élargir les résultats observés pour les seuls bénéficiaires de minima à l'ensemble des ménages pauvres, le CRÉDOC a procédé à l'interrogation de 206 personnes en dessous du seuil de pauvreté (niveau de vie inférieur à la moitié du revenu national médian, soit environ 3 500 F par mois pour une personne seule en 2000). Ces personnes ont été rencontrées dans des structures d'accueil de personnes en difficulté (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, asiles de nuit, associations caritatives et permanences de services sociaux) ce qui permet d'assurer la diversité des profils de ménages rencontrés.

Les résultats obtenus pour cet échantillon complémentaire confirment les spécificités observées pour les bénéficiaires de minima. Les écarts avec la population globale vont systématiquement dans le même sens, voire ont tendance à s'accroître. L'absence totale de compte et de livret est en particulier plus élevée, mais reste limitée à 5% des personnes interrogées (pour 2% des bénéficiaires de minima).

Une spécificité apparaît cependant : les crédits à la consommation souscrits par les personnes rencontrées "sur sites" sont plus fréquemment destinés à combler des problèmes d'argent, et moins à effectuer des achats.